

Communiqué de presse

Jeudi 4 septembre 2008

Non à la diminution de l'âge de la retraite

economiesuisse rejette l'initiative populaire sur l'AVS, accepte celle sur le droit de recours des organisations et s'oppose au versement de fonds supplémentaires pour l'assainissement de la caisse de pension des CFF

economiesuisse recommande de rejeter l'initiative populaire sur l'âge de la retraite et soutient celle sur le droit de recours des organisations. Le Comité de l'organisation faîtière de l'économie a arrêté aujourd'hui ses positions en prévision de la votation populaire du 30 novembre 2008. De plus, l'organisation s'oppose au subventionnement de la caisse de pension des CFF.

economiesuisse oppose un non catégorique à l'initiative populaire sur l'AVS, qui entraînerait un abaissement de l'âge de la retraite. Actuellement, 98 % des femmes et 85 % des hommes proches de la retraite possèdent un revenu inférieur à 119 340 francs et auraient donc droit à une rente AVS non réduite dès 62 ans. Les coûts supplémentaires engendrés atteindraient 1,5 milliard de francs par an au minimum. Compte tenu de l'allongement de l'espérance de vie et du faible taux de natalité, il serait financièrement irresponsable d'accepter ce projet. Les sommes nécessaires pour financer l'abaissement de l'âge de la retraite seraient à la charge des cotisants, ce qui serait particulièrement injuste pour les jeunes. Le projet constitue une menace pour cette assurance sociale.

L'organisation faîtière de l'économie soutient avec détermination en revanche l'initiative populaire « Droit de recours des organisations. Assez d'obstructionnisme – Plus de croissance pour la Suisse ! ». Cette initiative permettrait d'éliminer des entraves en matière d'investissements. En cas d'acceptation du projet, des décisions prises par le souverain ou un parlement seraient définitives. Ainsi, lorsque l'un ou l'autre donnerait son feu vert à un projet, celui-ci ne pourrait plus être retardé par le recours d'une organisation. L'initiative renforce la place économique suisse. Mais d'autres mesures seront encore nécessaires pour supprimer des obstacles aux investissements.

Le Comité d'economiesuisse a aussi arrêté sa position en ce qui concerne la consultation relative à l'assainissement de la caisse de pension des CFF. Il s'oppose vigoureusement à l'injection de fonds publics supplémentaires dans le cadre d'un nouvel assainissement et, en conséquence, appuie la 4^e des versions présentées par le Conseil fédéral. Cette décision résulte avant tout de considérations touchant à la politique financière et à la concurrence. L'assainissement doit être opéré sans aide de la Confédération – comme pour les autres caisses de pension.

Pour tous renseignements :

Urs Rellstab

Téléphone : 079 669 56 10

urs.rellstab@economiesuisse.ch